



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 15 février 2024

AGRICULTURE

**Une nouvelle aide a été mise en place par l'État au bénéfice des planteurs de canne livrant en sucrerie, afin de prendre en compte les surcoûts de production.
D'un montant de 447€/ hectare, 1 600 planteurs ont été payés début février 2024.**

La situation des planteurs de canne a été prise en compte par les autorités françaises en mettant en place une nouvelle aide aux surcoûts pour la production agricole de la canne à sucre. Cette aide est entièrement financée par l'État et concerne tous les planteurs qui effectuent des livraisons dans les sucreries de Gardel et de la SRMG.

La campagne 2023 est la première année de mise en place du dispositif qui permet d'attribuer une aide de 447€/ hectare de canne. Pour en bénéficier, il est nécessaire qu'une livraison de canne ait été réalisée en sucrerie en 2023. Si des livraisons ont été réalisées à la fois en distillerie et en sucrerie, le paiement de l'aide est calculé en prenant en compte le prorata des livraisons distillerie et sucrerie.

Les paiements sont réalisés par l'Agence de service et de paiement directement sur le compte des planteurs. Les montants ont été versés début février conformément aux engagements pris par l'État dans la nouvelle convention canne 2023-2028.

Contacts presse :

Chargé de communication DAAF :

Didier-Laurent AUBERT 0690 75 28 88 – didier-laurent.aubert@agriculture.gouv.fr

Chef du service de l'économie agricole :

Alexandre DUCROT : 0690 35 13 15 – alexandre.ducrot@agriculture.gouv.fr